

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Lutte aux cyanobactéries

DISTRIBUTION GRATUITE DE 2 000 CÈDRES AUX RIVERAINS DU LAC MÉGANTIC

Sainte-Marie, le 13 juin 2007 - Le COBARIC organisera, grâce à la participation financière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), la distribution de 2 000 cèdres auprès des riverains du lac Mégantic, **le samedi 16 juin de 9h30 à 15h00**. L'objectif de cette action est de réduire la prolifération des algues bleu-vert, en augmentant la barrière végétale sur les berges du lac Mégantic.

Des cèdres de 60 cm, fournis par le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec, seront distribués **gratuitement aux citoyens**, sur le principe du premier arrivé, premier servi, à la condition que ceux-ci soient **plantés dans la bande riveraine** du lac Mégantic.

Les arbres ainsi que l'information concernant la technique de plantation seront disponibles aux endroits suivants :

- ❑ **Centre Monseigneur Bonin**, 5561, rue Frontenac, Lac Mégantic;
- ❑ **Édifice municipal de Piopolis** 403, rue Principale, Piopolis.

« Il est urgent d'agir afin de contrer la prolifération des cyanobactéries [...] » a annoncé le président du COBARIC, M. Russell Gilbert. Ce dernier poursuit en disant que « le plan de lutte contre les cyanobactéries, dévoilé le 4 juin 2007 par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Mme Line Beauchamp, confie, aux organismes de bassin versant du Québec, le mandat de mettre en œuvre des actions relatives à cet enjeu par la sensibilisation et la concertation des usagers de l'eau ». Il termine en soulignant le fait que : « Le lac Mégantic a connu des épisodes d'éclosion de cyanobactéries en 2006 et c'est pour cette raison que nous procédons à une distribution d'arbres à cet endroit ».

Le reboisement des berges est une première étape importante du plan de lutte contre les algues bleu-vert, puisque les végétaux plantés permettront l'assimilation du phosphore en plus grande quantité et donneront aux lacs des conditions moins favorables pour l'éclosion des cyanobactéries. Le gouvernement du Québec s'est fixé un objectif de 120 000 arbres à planter dans les bandes riveraines pour l'année 2007.

Rappelons que le COBARIC a pour mission de promouvoir, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière, couvrant une superficie de 6 682 km². Cette mission s'appuie sur la mobilisation de tous les usagers de l'eau sur le territoire du bassin versant; sur la coordination de l'ensemble des actions ayant un impact sur l'eau et les écosystèmes associés; de même que sur la participation de la population. Ainsi, le COBARIC agit en tant que table de concertation auprès des usagers de l'eau du bassin versant.

-30-

Source : Sébastien Béchard
Responsable des communications
Téléphone : 418 389-0151
Télécopieur : 418 387-7060
Courriel : sbechard@cobaric.qc.ca

Information : Annie Ouellet
Coordonnatrice
Téléphone : 418 389-0476
Télécopieur : 418 387-7060
Courriel : aouellet@cobaric.qc.ca